

## Compte-rendu de Bureau syndical – 9 janvier 2009

---

Membres présents : Jacqueline FOURNET, Dominique VIAL, Michel RAYMOND, Bernadette LAMOTTE, Jean-Claude AUBERT, Thierry BRENOT, Gilbert GROS, Bernard RAVOIRE

Membres excusés : Muriel LUGA-GIRAUD, Jean-Pierre CHAMPION, Bernard GIL.

### I. MODIFICATION DU SCOT

#### a) *Mixité sociale*

Les tableaux relatifs à la mixité sociale présentés lors de la dernière réunion de Bureau étaient faussés de par le mode de calcul utilisé initialement pour estimer les besoins en logements supplémentaires par bassin de vie (uniformité du nombre de personnes par ménage en 2016 (2,67) induisant des écarts entre les bassins de vie). La rédaction actuelle sur la mixité sociale est donc maintenue.

#### b) *Eau potable : proposition de rédaction du diagnostic et du DOG*

Une note dédiée aux rédactions sur l'eau potable est distribuée à chaque membre du Bureau. Ceux-ci pourront faire leurs remarques sur la partie Diagnostic, qui sera également envoyée à chaque président de syndicat des eaux. Le Bureau demande à ce que les orientations en matière de préservation de la qualité des eaux soient renforcées.

*Référence : Modification du SCOT : rédactions sur la thématique eau potable*

#### c) *Arbitrages sur les rédactions validées à l'automne 2007 sur les autres thématiques*

Les rédactions déjà discutées à l'automne 2007 et qui concernent les autres thématiques font de nouveau l'objet d'arbitrages. Les rédactions retenues sont consignées dans la note ci-dessous.

*Référence : « Modification du SCOT : arbitrages sur les rédactions déjà validées en 2007 »*

### II. SCOT A SCOT : PRESENTATION DU SCOT SEPAL ET DE LA DEMARCHE DTA SUR LES CONFINS + AVIS SUR LE SCOT BEAUJOLAIS

#### a) *Avis sur le SCOT Beaujolais*

Le SCOT Beaujolais a été arrêté une nouvelle fois en décembre 2008 suite à l'avis défavorable du Préfet. Les modifications apportées depuis l'arrêt du projet en juillet 2008 n'ont pas d'incidence nouvelle sur le territoire du Val de Saône-Dombes. Il est donc convenu de donner un avis favorable au projet, en renouvelant les remarques qui avaient été formulées initialement et qui concerne quatre points :

- ✓ le développement économique du Beaujolais et ses impacts sur la pression foncière, le développement résidentiel et les flux de déplacements.

- ✓ les franchissements sur la Saône et leur localisation
- ✓ la continuité des liaisons modes doux entre les deux rives de la Saône
- ✓ l'extension du périmètre des transports urbains (PTU) de Villefranche

*Référence : Note récapitulative sur les principaux changements depuis le premier arrêt.*

#### b) Présentation du SCOT de l'agglomération lyonnaise

Un **travail sur les confins des SCOT** a récemment été initié par les services de l'Etat (DRE et DDE locales), travail visant à **mettre en exergue les intérêts et enjeux communs** et à rechercher la plus grande **cohérence entre les différents SCOT** approuvés ou en projet sur des territoires à enjeux: Vallée du Gier, Saint Exupéry et le **Val de Saône** (SCOT concernés : Beaujolais, Val de Saône-Dombes et SCOT de l'agglomération lyonnaise.

Présenté lors du Comité de Pilotage de la DTA, ce travail a interpellé les 11 présidents de l'Interscot qui, lors d'une **intervention commune en COPIL DTA**, ont souhaité se saisir de ces réflexions et **engager un dialogue tri-SCOT**, parallèlement à la consultation menée par ailleurs avec les territoires voisins dans le cadre des procédures d'élaboration. En la matière, le dialogue est déjà effectif avec le SCOT Beaujolais. Le SCOT Sepal, quant à lui, est en cours de rédaction du DOG et souhaite lancer une consultation des SCOT périphériques à partir du printemps.

Dans ce contexte, et alors que la modification du SCOT va amener le syndicat mixte à consulter les territoires voisins, la chargée de mission fait une **présentation des principales orientations du PADD du SCOT de l'agglomération lyonnaise et des éléments du projet qui interpellent directement le territoire du Val de Saône-Dombes.**

**Notamment, la volonté de préservation de la couronne agricole d'agglomération** du SCOT SEPAL, sur le plateau du Franc Lyonnais, l'amène à s'interroger sur:

- le projet de localisation d'une infrastructure de TCSP traversant le plateau agricole du Franc Lyonnais, et ses effets en termes de pression urbaine sur des zones agricoles et naturelles protégées
- le développement des espaces économiques le long de l'A46 Nord : le SCOT SEPAL souhaite, « *en liaison avec les Scot voisins, aboutir à une limitation et à une rationalisation de ces espaces pour garantir la pérennité agricole du plateau du Franc Lyonnais.* »

*Références : note « Démarche SCOT à SCOT » et extrait du PADD sur le secteur Nord « Val de Saône ».*

### III. QUESTIONS DIVERSES

#### *a) Etude DDE sur les implantations logistiques*

Deux réunions sont prévues dans le cadre de cette étude :

- ✓ Une rencontre du bureau d'étude avec la présidence du SCOT, accompagnée des présidents d'EPCI ou des vice-présidents en charge des questions économiques, prévue le **21 janvier à 10h00, à Jassans-Riottier** ; le but de ces rencontres est de mieux appréhender les stratégies d'aménagement et économiques des élus, ainsi que leur sentiment concernant l'implantation logistique sur leur territoire.
- ✓ La prochaine réunion du Comité de pilotage de cette étude est prévue le **23 février à 14h00.** **Les membres du Bureau qui le souhaitent sont invités à y assister.**

*Référence : CR de la première réunion du COPIL du 8 décembre 2008.*

#### *b) Réunions avec le Conseil Général*

Une rencontre prochaine est prévue avec **Denis Perron**, Vice-président en charge de la prospective, de l'aménagement du territoire et du logement au **Conseil Général de l'Ain**. Cette rencontre sera l'occasion d'aborder la question d'une possible **participation du CG01 à l'étude « Déplacement »** qui devrait être engagée par le SCOT Val de Saône-Dombes et le CDRA Dombes Val de Saône-Sud. Lors de la réunion du 9 janvier 2009, une préfiguration de ce que pourrait être le futur cahier des charges de l'étude a été distribuée aux membres du Bureau.

*Référence : Note « Les déplacements sur le secteur de la Dombes et du Val de Saône sud – Besoins d'étude »*

La prochaine réunion de Bureau est fixée **le jeudi 5 février, à 15h00.**

La séance se termine à 16h30.